

“Les enfants accèdent à des contenus pour adultes de plus en plus jeunes”

■ La Commission européenne s'attaque aux sites pornos et à Snapchat.

C'est un double signal, envoyé le même jour, et il est loin d'être anodin. La Commission européenne s'attaque à deux univers assez différents, les sites pornographiques et les réseaux sociaux, avec une même accusation: les mineurs n'y sont pas suffisamment protégés. D'un côté, les géants du porno comme Pornhub ou XVideos. De l'autre, Snapchat, réseau social populaire chez les jeunes. Deux fronts mais une même priorité politique, celle de faire appliquer le Digital Services Act (DSA), le règlement européen sur les services numériques.

Un clic suffit pour entrer sur les sites

C'est un détail en apparence. Mais c'est précisément là que tout se joue. Pour accéder à du contenu pornographique, il suffit de cocher une case affirmant avoir plus de 18 ans. Rien de plus. Pour la Commission, ce système relève davantage de la formalité que de la protection. “La ‘déclaration sur l'honneur’ n'est pas une mesure efficace”, estime-t-elle. Dans ses conclusions, elle considère que ces plateformes n'ont pas pris la mesure du problème, car les mineurs peuvent facilement contourner les barrières. “Les enfants accèdent à des contenus pour adultes de plus en plus jeunes et ces plateformes doivent mettre en place des mesures robustes pour les en empêcher”, affirme Henna Virkkunen, vice-présidente de la Commission chargée de la souveraineté technologique et de la sécurité.

Si les manquements sont confirmés et si aucune mesure n'est prise, les plateformes risquent des amendes pouvant grimper jusqu'à 6% de leur chiffre d'affaires mondial.

Les fragilités du réseau social Snapchat

En parallèle de cette première enquête, la Commission a ouvert un autre dossier, tout aussi sensible, celui de Snapchat. Pour rappel, il s'agit d'une application mobile basée sur le partage de photos et de vidéos éphémères. Ici, il ne s'agit pas seulement



La Commission estime que ces plateformes n'ont pas pris la mesure du problème.

d'accès à des contenus, mais d'un ensemble de risques qui s'additionnent. La question de l'âge, d'abord. Là encore, la plateforme repose essentiellement sur ce que déclarent les utilisateurs.

Mais ce sont surtout les usages qui inquiètent. La Commission évoque des situations où des mineurs pourraient être approchés par des adultes malintentionnés. D'autres dérives sont pointées. Des tentatives de recrutement pour des activités criminelles, ou encore la circulation de contenus liés à la drogue et à l'alcool. Et lorsqu'un problème survient, les outils pour signaler un contenu ou un comportement seraient peu visibles, voire conçus de manière à décourager leur utilisation.

“De la manipulation des mineurs à l'exposition à des produits illégaux, Snapchat semble avoir négligé les exigences élevées de sécurité imposées par le DSA”, souligne Henna Virkkunen.

Une étape dans l'application du DSA?

Rien ne relie vraiment ces deux dossiers. Sauf le moment où ils tombent, le DSA commence à être appliqué “pour de vrai”. Pour rappel, ce règlement, adopté en 2022 et entré en vigueur pour les grandes plateformes en 2024, impose une série d'obligations, notamment évaluer les risques, protéger les utilisateurs,

limiter la diffusion de contenus illégaux ou dangereux. Mais pendant longtemps, son application est restée peu visible. La Commission a bien ouvert des enquêtes, notamment contre TikTok, Meta ou X, et infligé une première amende de 120 millions d'euros fin 2025. Mais ces dossiers portaient sur des enjeux importants mais moins immédiatement perceptibles pour le grand public. Cette fois, la Commission s'attaque à des situations assez concrètes, où la marge d'interprétation est assez faible. En attendant, les procédures ne

font que commencer. Dans le cas des plateformes pornographiques, la Commission n'en est encore qu'au stade des premières conclusions. Les entreprises concernées peuvent désormais accéder au dossier, répondre aux reproches qui leur sont faits et proposer des solutions pour se mettre en règle. Pour Snapchat, l'ouverture de la procédure marque le début d'une enquête, avec à la clé des demandes d'informations supplémentaires, des auditions, voire des inspections.

Robin Gille

Réseaux sociaux

Meta et Google en appel contre leur condamnation

Précédent historique. Meta, maison mère d'Instagram, et Google, celle de YouTube, ont annoncé mercredi leur intention de faire appel du verdict à Los Angeles qui les a tenus lourdement responsables de la dépression d'une jeune Californienne, créant un précédent historique pour des milliers de litiges similaires aux États-Unis. “La santé mentale des adolescents est profondément complexe et ne peut être imputée à une seule application. Cette affaire témoigne d'une méconnaissance de YouTube, qui est une plateforme de streaming conçue de manière responsable et non un réseau social”, a réagi Google. Le jury de Los Angeles a par ailleurs condamné les plateformes à verser 6 millions de dollars de dommages et intérêts, dont 3 millions à titre punitif.

Un piège. La condamnation des deux groupes pour avoir contribué à la dépression d'une adolescente via Instagram et YouTube marque un tournant pour les réseaux sociaux, qui pourrait avoir des conséquences majeures pour ces plateformes. Ces plateformes étaient jusqu'ici largement protégées aux USA par une disposition légale (“Section 230”) qui les exonère de toute responsabilité quant aux contenus postés par des utilisateurs. Mais les avocats de Kaley G.M., plaignante âgée de 20 ans, ont choisi une stratégie nouvelle, mettant en cause la conception même des plateformes par leurs opérateurs, accusés d'en avoir fait un piège. “C'est un contournement” de la Section 230, décrypte un professeur de droit américain. Cette jurisprudence pourrait influencer sur les centaines de procédures en cours aux États-Unis contre des entreprises contrôlant des réseaux sociaux, qui formulent des accusations similaires. (AFP)